



Droit des petits enfants pour le bien être de leur grand mère

Par **caya53**, le **18/11/2008** à **09:34**

Bonjour,

Depuis la mort de mon père, mon frère et moi sommes ses représentants légaux. Jusqu'ici cette "fonction" n'a eu d'utilité que pour des dossiers notariaux.

Aujourd'hui ma grand-mère va devoir aller en maison de retraite. Sa fille qui a depuis de longues années oublié qu'elle avait une mère, a décidé de tout décider toute seule, alors que mon frère venait de la faire accepter dans la maison de retraite la plus près de chez elle, de ses amis et de sa famille. Avons-nous un droit quelconque de décision en tant que représentant de notre père?

Merci de votre réponse.